

Procédures à suivre pour demande d'habilitation par un professionnel de l'automobile

1-Demander une clé numérique auprès d'un établissement de certification (banque, tribunal de commerce...)

2-Faire une pré-demande sur l'APD (application pré-demande)

<https://habilitation-siv.interieur.gouv.fr>

3-Documents à nous adresser par voie postale :

Pour habilitation simple :

- copie de la confirmation de l'enregistrement de la demande sur l'APD
- Kbis original de moins de 3 mois
- copie de la pièce d'identité du gérant (recto-verso et en cours de validité)
- copie du contrat de la clé numérique
- attestation d'adhésion à un groupement professionnel (fédération automobile) ou un réseau de marque constructeur en cas de rattachement à une convention-cadre
- copie du bail commercial en cours de validité ou d'un titre de propriété
- les garanties d'un traitement sécurisé et fiable des dossiers : descriptions/photographies des équipements techniques et mesures mises en œuvre (coffre-fort numérique répondant à la norme NF Z42 020 ou un local sécurisé pour les dossiers papier)
- 2 exemplaires originaux de la convention d'habilitation (cachet + signature), téléchargeable sur ce lien :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Infos-pros/Toutes-les-conventions-d-habilitation/Habilitation-des-professionnels-de-l-automobile>

Pour habilitation et agrément :

- copie de la confirmation de l'enregistrement de demande sur l'APD
- Kbis original de moins de 3 mois
- copie de la pièce d'identité du gérant (recto-verso)
- copie du contrat de la clé numérique
- 1 attestation de régularité fiscale à demander au S.I.E (service des impôts entreprises) dont dépend le siège social de la société
- attestation d'adhésion à un groupement professionnel (fédération automobile) ou un réseau de marque constructeur en cas de rattachement à une convention-cadre
- copie du bail commercial en cours de validité ou d'un titre de propriété
- les garanties d'un traitement sécurisé et fiable des dossiers : descriptions/photographies des équipements techniques et mesures mises en œuvre (coffre-fort numérique répondant à la norme NF Z42 020 ou un local sécurisé pour les dossiers papier)
- 2 exemplaires originaux de la convention d'habilitation (cachet + signature), téléchargeable sur ce lien :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Infos-pros/Toutes-les-conventions-d-habilitation/Habilitation-des-professionnels-de-l-automobile>

- 2 exemplaires originaux de la convention d'agrément (cachet + signature), téléchargeable sur ce lien :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Infos-pros/Toutes-les-conventions-d-habilitation/Habilitation-des-professionnels-de-l-automobile/Convention-d-agrement>